

La Lettre

du Président aux Présidents

BULLETIN MENSUEL DESTINÉ AUX ADHÉRENTS DE LA FEHAP


FEHAP
FÉDÉRATION
DES ÉTABLISSEMENTS
HOSPITALIERS &
D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Nov-Déc 2013
WWW.FEHAP.FR

ÉDITO

Antoine Dubout, Président



édito

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La gouvernance associative constitue le sujet central de l'identité du secteur privé non lucratif. La dynamiser représente de ce fait le premier point du projet stratégique de la FEHAP. Cette thématique n'a pas manqué d'irriguer les débats du 38ème congrès de la Fédération à Toulouse ; ces derniers ont réaffirmé l'ambition des organisations de notre secteur de ne pas se contenter de ce que les autres ne veulent pas faire, mais plutôt d'engager un débat ambitieux pour développer son attractivité. Je vous invite à nous retrouver le 02 avril 2014 pour la cinquième université de printemps des administrateurs sur le thème du « Pilotage des organisations privées non lucratives : bonnes pratiques de gouvernance ».

Comme vous le savez, la FEHAP reste attachée à la modernisation des dispositifs en faveur des personnes âgées, même si nous avons toujours rappelé qu'un nouveau projet devait être accompagné d'une claire détermination des moyens pour y parvenir. Depuis le 29 novembre 2013, une grande concertation est lancée sur l'adaptation de la société au vieillissement, dont vous trouverez quelques éléments dans cette lettre. Nous continuons à exercer notre vigilance... N'hésitez pas également à examiner l'agenda ci-dessous qui peut vous intéresser. Je vous donne rendez-vous à l'Assemblée Générale de la FEHAP le 03 avril prochain au CNIT de la Défense.

POUR DAVANTAGE D'INFORMATIONS,
rendez-vous sur le portail Internet: www.fehap.fr.

n°44

Nov-Déc

Projet FEHAP 2014-2020

À l'occasion du renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration de la FEHAP, le 3 avril 2014, le Président Antoine Dubout proposera aux adhérents de la Fédération une évaluation du projet stratégique adopté lors de l'AG 2007.

Si les priorités de la Fédération ainsi que ses propositions pour l'évolution du système de protection sociale ont été clairement définies, la renégociation de la convention collective 51, de 2010 à 2012, a eu tendance à occuper tout l'espace réflexif et médiatique. Il est désormais nécessaire de proposer aux adhérents et plus largement à l'ensemble des acteurs du champ social, médico-social et sanitaire un nouveau visage du secteur « privé non lucratif » moderne, résolument tourné vers l'avenir et capable de répondre aux attentes de ses forces vives.

Axes prioritaires

Le pré-projet 2014-2020 s'inscrit dans la continuité du projet stratégique précédent (2007-2013), en s'appuyant sur les forces du bilan, largement positif, et en corrigeant ses faiblesses. Les premiers axes prioritaires proposés s'articulent autour des questions suivantes :

- ▶▶ Quelle est la plus-value de la FEHAP par rapport aux autres organisations présentes sur le secteur ?
- ▶▶ Quelle gouvernance pour les établissements associatifs, et quelle aide apporter aux associations en crise ?

▶▶ Comment la FEHAP peut-elle améliorer son accompagnement aux établissements en difficulté financière ou en défaut d'activité, et comment prévenir ces risques ?

▶▶ Comment la FEHAP peut-elle être plus efficace dans le champ de la transversalité et de la territorialité ?

Ces quatre questions et leur déclinaison ont vocation à former un noyau dur des orientations stratégiques de la Fédération pour les prochaines années, sans remettre en cause les principes fondamentaux déjà adoptés.

Concertation nationale

Ces orientations sont discutées lors des déplacements en région du président et du directeur général de la FEHAP. Après PACA-Corse, la Réunion, le Nord-Pas-de-Calais, la Franche-Comté, la Haute et Basse-Normandie, la Bretagne, les Pays-de-la-Loire, le Poitou-Charentes et les Antilles/Guyane en novembre et décembre, les prochaines régions consultées seront le Limousin (8 janvier 2014), la Picardie (9/01), la Champagne-Ardenne (10/01), la Lorraine (13/01), l'Auvergne (16/01), l'Alsace (3/02), la Bourgogne (4/02), Midi-Pyrénées (10/02), l'Aquitaine (11/02), le Centre (12/02 matin), l'Île-de-France (12/02 après-midi), Rhône-Alpes (13/02) et le Languedoc-Roussillon (14/02).

▶ LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE, UN SUJET D'AVENIR, UNE MOBILISATION DES RÉGIONS !

La promotion et la dynamisation de la vie associative étaient au cœur d'une des conférences débat du 38ème congrès de la FEHAP, les 5 et 6 novembre à Toulouse.

Alain Radigalès, délégué régional FEHAP Midi-Pyrénées, et Loïc Grall, délégué régional FEHAP Bourgogne ont échangé sur ce sujet pendant plus d'une heure avec les congressistes. Alain Radigalès a tout d'abord rappelé sa conviction profonde : le secteur Privé Non Lucratif est un modèle d'avenir. « En soi, c'est un paradigme étendu, plus que l'on ne croit, preuve en est sa présence très développée au-delà de nos frontières, par exemple en Europe du Nord et aux Etats-Unis... ». En France, son identité singulière et sa capacité à devancer les besoins sociaux des populations en font un acteur incontournable. Pourtant, il est essentiel que ce secteur ne se maintienne pas par défaut « en se cantonnant à ce que ne veulent pas faire les autres », mais ait bien la prétention de vouloir apporter beaucoup plus. « Il faut un

travers cette problématique. Laquelle peut prendre divers aspects en fonction des associations : nombre réduit d'administrateurs, renouvellement des conseils d'administration, binôme gouvernant/dirigeant etc.

Néanmoins, il faut faire « le pari du dynamisme car on croit au modèle », a martelé Loïc Grall. En effet, les solutions existent pour dynamiser la gouvernance et par là même le modèle privé non lucratif. Loïc Grall a parlé de son expérience en Bourgogne : pour dynamiser la vie associative, des orientations stratégiques ont été déclinées et inscrites dans un calendrier, avec un plan d'action ; des présidents ont été intégrés au sein de la délégation régionale pour qu'elle ne soit pas uniquement une délégation de directeurs. « Cette problématique de gouvernance, on l'identifie et on en parle » :

de se réapproprier les outils existant et de les faire vivre. Plus que de recréer des outils, il est nécessaire d'identifier les écarts entre le « dire » et le « faire » en partant de l'idée implicite que « notre modèle est le bon ». Le point de départ doit être l'identification de besoins non pourvus, et l'émergence d'un projet associatif. Au moment où la société civile recrute des techniciens, revendique une gestion démocratique et désintéressée, la transparence des rémunérations et une vision de long terme, « il faut mettre de l'énergie pour rapprocher la gouvernance de ce modèle ».

ELARGIR LE DÉBAT POUR ATTEINDRE L'AMBITION VISÉE

Le débat n'est pas nouveau mais pour qu'il soit à la hauteur des attentes, il doit être intégré dans un cadre plus large, au niveau national, tout en étant attentif à ce qui se passe à l'extérieur comme dans les entreprises par exemple ou à l'étranger, a proposé Loïc Grall.

Pour que la gouvernance associative soit « The sujet », il est nécessaire de « sortir de notre bulle pour faire ressortir nos valeurs » et d'intégrer la gouvernance dans les dimensions de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), du développement durable, de la participation des usagers et de l'investissement des salariés, a renchéri Alain Radigalès.

Dans la continuité de ce débat, la FEHAP organise, pour la cinquième année consécutive, l'**Université de printemps des administrateurs le 2 avril 2014 à la Maison des Arts et Métiers de Paris**, sur le thème du « *Pilotage des organisations privées non lucratives : bonnes pratiques de gouvernance* ». Il s'agira de mener une réflexion sur la nécessité d'une gouvernance associative adaptée afin d'assurer la pérennité des associations, mais également sur la manière dont se nourrissent et se déclinent gouvernance et dirigeance.



Loïc Grall et Alain Radigalès lors du 38^{ème} Congrès de la FEHAP le 6 novembre à Toulouse

débat ambitieux pour développer notre attractivité », a affirmé Alain Radigalès.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE : LE SUJET DES PROCHAINES ANNÉES !

Au-delà de la force de ce modèle, subsiste la problématique de la gouvernance associative, qui est « le sujet présent et à venir », a rappelé Loïc Grall. C'est clairement la question de la pérennité d'une réponse privée à but non lucratif sur les territoires en difficulté qui est posée à

l'Assemblée Générale de la région s'est tenue sur ce sujet et la discussion se poursuit aujourd'hui au sein des départements.

En terres toulousaines, la métaphore de rugby était de rigueur pour illustrer ce propos : « il faut que les administrateurs portent le maillot dans les tribunes », a donc insisté Alain Radigalès. « Les réponses esquissées jusqu'ici sont pertinentes mais en-deçà de l'importance de la problématique » : il est indispensable

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.fehap.fr,
Informations & Services, Vie Associative.

Renouveler son Conseil d'administration : une nécessité vitale !

Le renouvellement de la gouvernance est une dynamique vitale pour l'association. La Commission vie associative de la FEHAP a ainsi souhaité mettre à l'honneur le renouvellement des administrateurs, en faisant de celui-ci son thème de l'année 2014.

Les membres de la Commission et la Direction de la vie associative se sont accordés sur le fait que le renouvellement des Conseils d'administration devrait répondre à certaines exigences :

▶▶ Ce renouvellement doit systématiquement et régulièrement passer par une ouverture, inscrite dans les travaux d'année, d'un ou plusieurs entrants.

▶▶ Un mixage des populations, des genres (des hommes et des femmes à parité), des âges (place faite aux plus jeunes) et des catégories socioprofessionnelles semblent essentiels pour pérenniser l'association.

▶▶ Le renouvellement peut permettre aussi d'ouvrir des sièges aux usagers ou aux représentants des familles.

▶▶ Afin d'assurer un changement régulier des membres, les statuts peuvent également prévoir une limitation du nombre des mandats, obligeant ainsi les Conseils à penser en permanence leur renouvellement.

▶▶ La transmission de la fonction d'administrateur, pour une meilleure intégration des nouveaux, est une bonne pratique à promouvoir. Les Conseils d'administration peuvent désigner un « parrain » chargé d'initier le nouvel arrivant et, le cas échéant, de le former.

▶▶ Les associations sont aujourd'hui en contact avec des bénévoles de gouvernance qui, pour leur part, cherchent à se rendre utiles au sein d'associations et de fondations ; repérer et sensibiliser les personnes disponibles et susceptibles de s'engager au sein d'un CA mais également les personnels des organisations, portés par le projet associatif ou institutionnel, au rôle et à la place des administrateurs, sont autant de leviers pour assurer l'avenir de la personne morale.

La FEHAP va continuer de creuser ce chantier tout au long de l'année 2014.

ACTUALITES

▶▶ LANCEMENT D'UNE GRANDE CONCERTATION SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Le vendredi 29 novembre, Michèle Delaunay, Ministre déléguée à l'Autonomie et aux Personnes âgées, a lancé, aux côtés du Premier Ministre Jean-Marc Ayrault et de Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, une grande concertation sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement avec l'ensemble des acteurs concernés : conseils généraux, communes, représentants des usagers, partenaires sociaux et organisations représentatives du secteur parmi lesquelles la FEHAP. La phase de concertation sera suivie d'un examen par le Conseil d'État et le Conseil Économique Social et Environnemental. Le passage en Conseil des Ministres est prévu avant ou juste après les élections municipales de 2014.

Une loi en deux temps

La loi comptera deux temps législatifs : le premier consacré aux mesures favorisant le maintien à domicile des âgés, le second portant sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement, dans le cadre plus large de la refondation du financement de la protection sociale. Concernant le financement de la réforme, la Ministre a précisé que le produit de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) serait intégralement versé au financement des mesures prévues par la future loi dès 2015.

La Ministre a confirmé la refondation de l'aide à domicile : une évaluation des expérimentations en cours sera menée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) afin de déterminer le modèle économique à généraliser dans ce secteur (forfait ou tarif horaire).



Michèle Delaunay et Antoine Dubout lors du 38^{ème} Congrès de la FEHAP le 7 novembre à Toulouse

Quelques propositions soumises à la concertation :

- ▶▶ Élargir l'accès aux aides techniques
- ▶▶ Développer l'offre de logements intermédiaires
- ▶▶ Engager un « acte II » de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- ▶▶ Instaurer un droit de répit pour les aidants
- ▶▶ Créer un portail Internet regroupant les informations sur les établissements et services utiles à l'accompagnement de la perte d'autonomie.

▶ L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2014 AU PARLEMENT EST TERMINÉ

Le PLFSS fixe un Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2014 en hausse de 2,4%, à 179,1 milliards d'euros. Le déficit de l'assurance maladie serait ramené à 6 milliards d'euros en 2014 (régime général et autres régimes obligatoires de base), contre 7,7 milliards en 2013. Le texte instaure un nouveau sous-objectif dans l'Ondam pour le fonds d'investissement régional (FIR) et assouplit les règles de fongibilité des crédits alloués aux agences régionales de santé (ARS). Il met en place un cadre général pour les expérimentations de nouveaux parcours de soins et instaure un collège des financeurs pour celles relatives aux coopérations interprofessionnelles. Il réforme en partie le modèle actuel de financement des établissements de santé et celui de la Haute Autorité de santé (HAS).

La FEHAP active dans les discussions

Sur le volet recettes, le PLFSS pour 2014 maintient provisoirement l'affectation au fonds de solidarité vieillesse (FSV) de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) prélevée



sur les retraités, à l'exception d'une fraction allouée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

À l'Assemblée nationale, les représentants de la FEHAP ont été auditionnés

par Christian Paul, Rapporteur de la branche Assurance maladie et Martine Pinville, Rapporteuse pour le secteur médico-social. Au Sénat, les représentants de la FEHAP ont été auditionnés par Yves Daudigny, Rapporteur de la branche Assurance maladie et Georges Labazée, Rapporteur pour le Secteur médico-social. Des rendez-vous individuels avec des parlementaires ont eu lieu en parallèle, notamment avec le Sénateur Teulade (Corrèze) et le Député Larrivé (Yonne), en Bourgogne, sur la question des EHPAD. La FEHAP a porté de nombreuses propositions auprès des parlementaires, relayées en régions.

Comme chaque année, la circulaire de la Fédération relative à la nouvelle loi sera disponible après le rendu de la décision du Conseil constitutionnel.

n°44

Nov-Déc

AGENDA

▶ 14 JANVIER 2014

Débat « HANDICAP, HANDICAPS ? Vie normale, vie parfaite, vie handicapée » au Collège des Bernardins (Paris 5e), de 8h15 à 10h15.

En partenariat avec l'Université Paris Est-Marne la Vallée et le Collège des Bernardins, la FEHAP vous invite à une matinale de débats avec Patrick Gohet, Inspecteur général des affaires sociales, responsable du groupe de travail sur le vieillissement des personnes en situation de handicap et Bertrand Quentin, Maître de conférences en philosophie pratique à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, auteur de «La philosophie face au handicap».

Inscription :

handicap@collegedesbernardins.fr

▶ DU 23 JANVIER 2014

Colloque « Quels enjeux pour la future loi d'adaptation de la société au vieillissement ? » à l'Assemblée nationale, de 9h à 13h.

Organisé par le groupe socialiste, républicain et citoyen avec l'intervention d'Adeline Leberche, Directrice du Secteur Social et Médico-social de la FEHAP.

▶ DU 10 AU 14 MARS 2014

Première édition de la Grande Semaine de la Petite Enfance qui se déroulera partout en France dans les lieux d'accueil des jeunes enfants. La FEHAP est partenaire de cet événement inédit et ludique, qui a une

double vocation : mettre en lumière l'engagement et les talents des professionnels de la petite enfance, et donner du sens à la parentalité. Plus d'informations sur www.lagrandesemainedelapetiteenfance.fr.

▶ 2 AVRIL 2014

L'Université de Printemps des Administrateurs se tiendra à la Maison des Arts et Métiers (Paris 16e). Elle portera sur le « *pilotage des organisations privées non lucratives : bonnes pratiques de gouvernance* ».

Programme et inscriptions :

<http://www.fehap.fr>, Evénements et Partenariats.

▶ 3 AVRIL 2014

Rendez-vous à l'Assemblée générale annuelle de la FEHAP, au CNIT de La Défense. Les élections en vue du renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration s'y tiendront et Antoine Dubout, président de la FEHAP, présentera la synthèse de la réalisation du projet stratégique de la FEHAP, adopté à l'Assemblée générale de 2007, ainsi que le projet FEHAP 2014-2020. Des débats organisés dans le cadre des Assemblées générales régionales, du 15 novembre 2013 au 15 février 2014, permettront de compléter et de finaliser ce nouveau projet, qui sera soumis à l'Assemblée générale du 3 avril 2014.

▶ 26 ET 27 NOVEMBRE 2014

Le prochain Congrès de la FEHAP aura lieu au Centre International de Deauville. Il sera précédé de la **Journée de l'Institut**, le 25 novembre.

POUR EN SAVOIR PLUS :
rendez-vous sur le portail Internet : www.fehap.fr.

Directeur de publication : Yves-Jean Dupuis
Comité de rédaction: Coralie Cuif, Jeanne Chabbal, Catherine Holuè, Florence Leduc, Célia Barbarisi
Graphisme : Santia Gnanakumar
Photos : P. Chagnon/cocktailsante
Imprimerie : Pierre Trollé
Diffusion gratuite - ISSN en cours
FEHAP : 179, rue de Loumel
75 015 Paris
Tél. : 01 53 98 95 00

Suivez nous sur Twitter



@FEHAP_actu